
Compte rendu réunion *Parlons Ville, Parlons Vie* Quartier HAUT-BRION – Mercredi 16 novembre 2022

❖ Composition de la tribune

- **Emmanuel Sallaberry**, Maire de Talence
- **Chantal Chabbat**, adjointe de quartier, chargée de la Ville pour tous, du plan handicap, de la ville inclusive ainsi que des œuvres et associations caritatives
- **Jean-Jacques Bonnin**, élu de proximité du quartier, en charge du Centre technique municipal, du plan lumière, du suivi des chantiers de la ville ainsi que des commissions de sécurité
- **Sophie Rondeau**, adjointe au Maire en charge de l'environnement, de la participation citoyenne, du développement durable et des espaces verts,
- **François Jestin**, adjoint au Maire en charge du suivi du projet de mandat, des finances, de la voirie, du stationnement et de la circulation
- **Anne Kramata**, Commissaire de la Police nationale, adjointe au chef de la Division Ouest

❖ Services municipaux présents

- ✓ Allo Talence
- ✓ Stationnement

Avant-propos et Présentation du déroulé de la réunion

M. le Maire se réjouit de reprendre les réunions publiques Parlons Ville, Parlons Vie, tous les mois, dans chacun des 13 quartiers de la Ville. Pour cette nouvelle saison, il se réjouit de retrouver les habitants du quartier Haut-Brion.

M. le Maire tient à remercier Madame la Commissaire Anne Kramata de sa présence à la réunion. Il poursuit en présentant les élus à la tribune, dont Sophie Rondeau, habitante du quartier, l'élu de proximité Jean-Jacques Bonnin, l'adjointe de quartier Chantal Chabbat et enfin l'adjoint en charge entre autres de la voirie, de la circulation et du stationnement, François Jestin.

M. le Maire rappelle que ces rencontres Parlons Ville, Parlons Vie, à l'instar des 100km du Maire, des permanences des élus de secteur ou encore du Maire en direct, sont autant de moyens pour échanger au quotidien avec les élus municipaux et entretenir une réelle proximité avec les habitants.

M. le Maire indique qu'une dizaine d'observations a été formulée dans le cadre de la préparation de cette réunion publique. Une participation mesurée qui se justifie globalement par la douceur de vivre de ce quartier !

Il précise qu'à l'issue de la réunion, un compte-rendu sous format quatre pages sera remis dans les boîtes aux lettres de chaque habitant du quartier et qu'un compte-rendu plus exhaustif sera également mis en ligne sur le site de la ville.

M. le Maire présente le déroulé de cette rencontre avec les quatre thématiques suivantes qui seront successivement abordées :

- Tranquillité, sécurité publique et cadre de vie
- Projets à l'échelle de la Ville
- Développement durable et déclinaison du Plan *Vert chez vous*
- Voirie, circulation, stationnement et mobilités

M. le Maire met enfin l'accent sur le rôle du service de proximité Allo Talence, qui vise à améliorer la relation à l'usager grâce à une meilleure prise en charge des demandes des administrés. Sur l'année glissante, Allo Talence a recensé 8 signalements dans le quartier Haut-Brion, avec 100 % de dossiers traités par les services.

I. Tranquillité et sécurité publique

M. le Maire indique en introduction que la sécurité et la tranquillité sont des sujets de préoccupation pour Talence, au même titre que pour l'ensemble des villes de la métropole. Il précise que si la sécurité demeure une compétence régaliennne exercée par l'Etat à travers ses forces de police, gendarmerie, douane et justice, la Ville intervient elle aussi car seule une action coordonnée de l'ensemble des acteurs permet de lutter efficacement contre la délinquance. C'est dans cette logique de co-production de sécurité que la Ville a lancé depuis 2021 un Plan Prévention et Sécurité.

M. le Maire précise que la mise en place de ce plan constitue un effort financier et humain sans précédent de la part de la collectivité. Il sera progressif et s'échelonnnera sur toute la durée du mandat, la priorité étant donnée au recrutement de policiers municipaux supplémentaires. Il placera Talence à la hauteur des enjeux de son territoire, sans pour autant remplacer l'Etat qui reste un partenaire privilégié, au service de la population talençaise et de sa sécurité.

M. le Maire donne la parole à Madame la commissaire Anne Kramata.

Madame la commissaire se présente et précise le périmètre d'intervention de la Division Ouest, qui intègre les communes donc de Talence mais aussi de Pessac, Mérignac, Eysines, Le Haillan et Gradignan.

L'adjoite au chef de la Division Ouest signale que les deux gros commissariats, en termes de personnel en tenue, sont basés à Mérignac et à Pessac. Le commissariat de Talence concentre quant à lui principalement l'activité judiciaire de la Division Ouest.

Madame la commissaire revient sur les statistiques dans le quartier avec très peu de faits recensés, si ce n'est quelques actes notables de cambriolages, mais dresse le constat d'un quartier relativement calme et tranquille.

M. le Maire précise également que, dans le cadre du renforcement des liens entre la Ville et les services de police, un délégué à la cohésion police-population, le major Rousse, réserviste de la Police Nationale, assure des permanences mensuelles auprès des riverains dans les locaux de la Police municipale, place Espeleta. Pour prendre rendez-vous, il suffit de contacter le major Rousse par téléphone au 06 32 72 48 76, ou par mail à l'adresse suivante ddsp33-deleguecohesion-pessac@interieur.gouv.fr

M. le Maire présente le premier volet du Plan Prévention et Sécurité 2020-2026 qui prévoit notamment l'accroissement ainsi que la diversification des actions de prévention et de médiation sur le territoire :

- Avec le recrutement de deux médiateurs sociaux supplémentaires au sein d'un service municipal dédié composé de six agents et un chef de service ;
- En augmentant les actions de prévention partenariales avec l'ensemble des acteurs sociaux-éducatifs ;
- En appliquant le rappel à l'ordre pour agir sur les incivilités non délictuelles, et en développant l'accueil des travaux d'intérêt général au sein des services municipaux.

M. le Maire poursuit en détaillant le volet sécurité de ce plan adopté en conseil municipal en juillet 2021 et qui prévoit entre autres :

- D'étendre le réseau de vidéoprotection, en augmentant le nombre de caméras notamment dans les carrefours stratégiques, en lien étroit avec la police nationale. M. le Maire précise que les images sont consultables uniquement par un officier de police judiciaire, sur réquisition pour la résolution des enquêtes et non en direct.
- De renforcer la police municipale :
 - En doublant les effectifs ;
 - En assurant des patrouilles 7j/7 jusqu'à 1h du matin à l'issue du mandat.

M. le Maire évoque les chiffres de la Police municipale dans le quartier, depuis le début de l'année 2022, avec 16 interventions, dont six pour des atteintes à la tranquillité, cinq pour atteinte au code de la route, quatre pour détention ou consommation de produits illicites et enfin une intervention pour dégradation de bien. Il précise également que quatre verbalisations ont été dressées pour stationnement abusif ou gênant.

M. le Maire aborde enfin la réglementation en matière de bruit, en citant les principaux interlocuteurs à contacter en cas de différends, tout en prônant le dialogue entre les personnes concernées pour éviter toute situation conflictuelle.

- La Police municipale, du lundi au vendredi, de 8h à 21h, et du mardi au samedi jusqu'à 1h du matin, au 05 56 84 78 22
- La Police nationale, la nuit, le weekend et les jours fériés, en composant le 17
- La Médiatrice territoriale sur la page Internet www.talence.fr/mediatrice-territoriale/

Un habitant informe avoir signalé, il y a une semaine de cela, à la Police municipale un vélo abandonné sur la voie publique, qui n'a toujours pas été enlevé. M. le Maire invite l'intéressé à laisser

ses coordonnées au service Allo Talence, qui va prendre en charge sa demande. Le lendemain de la réunion, le vélo a été récupéré par les agents de la Police municipale.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Question sur le passage de camions de livraison dévalant la rue Etienne Dolet à toute vitesse, dégradant les véhicules garés en stationnement régulier, avec délit de fuite.

Les victimes de ces dégradations doivent effectuer un dépôt de plainte, de préférence en ligne sur le site www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/. Cette démarche permet la réception d'un récépissé nécessaire pour la prise en charge du dommage par l'assurance automobile.

M. le Maire remercie Madame la commissaire Anne Kramata.

II. Cadre de vie

M. le Maire décline les moyens humains et matériels de la municipalité pour assurer la propreté dans la Ville. On dénombre entre autres 21 agents dédiés au service, trois balayuses, 200 poubelles Ville, ou encore 80 distributeurs de sacs à déjection canine.

Plusieurs dispositifs mis en place gratuitement par la Ville permettent quant à eux de répondre directement aux besoins des habitants. C'est le cas notamment du nettoyage trimestriel de toutes les rues de la commune par la balayeuse, mais aussi du service d'enlèvement des encombrants, des bennes mobiles et du ramassage des déchets verts en porte-à-porte.

Les bennes mobiles sont installées une fois par mois dans chaque quartier de la Ville. Pour le quartier Haut-Brion, correspondant au secteur 5, les bennes sont installées aux abords de la salle Boris Diaw. Le prochain passage aura lieu le vendredi 9 décembre, de 8h à 18h.

M. le Maire met enfin l'accent sur le service d'enlèvement des tags, et rappelle que pour toutes les demandes du quotidien, l'interlocuteur privilégié reste Allo Talence, joignable au 05 56 84 34 84. Sophie Rondeau ajoute qu'elle peut être aussi un relais entre les habitants et les services de la ville, lorsqu'il y a des tags dans le quartier.

M. le Maire précise que le service Voirie de la Ville récupère en moyenne entre 600 et 700 kilogrammes de déchets et d'encombrants chaque jour.

En 2022, le bilan de la Brigade anti-incivilités dans le quartier Haut-Brion est le suivant :

- 1 intervention pour dépôt sauvage avec ramassage par les agents municipaux ;
- 1 intervention pour des demandes d'élagage/taille de haies.

On peut également noter que la Brigade d'occupation du domaine public a contrôlé la régularité d'un chantier.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Question sur le manque de ramassage des déchets verts, chacun prend sa voiture pour aller à la benne ou à la déchetterie.

Les agents municipaux ramassent une fois par mois, en porte-à-porte dans chaque rue du quartier Haut-Brion, les déchets verts qui doivent être mis en fagots. Il n'est malheureusement pas possible de faire venir la benne mobile dans le quartier au vu de la configuration des rues de celui-ci.

III. Les projets à l'échelle de la Ville

M. le Maire présente les différents projets en cours sur la Ville, en commençant par ceux de la plaine des sports de Thouars avec :

✓ **La rénovation du stade nautique Henri Deschamps**

La rénovation du stade nautique Henri Deschamps correspond à un vrai besoin de mise aux normes en matière d'hygiène et de sécurité, d'un équipement qui a vu le jour dans les années 70. Ces travaux permettront également de répondre à la fois aux nouveaux besoins des usagers ainsi qu'aux enjeux environnementaux, grâce à la rénovation thermique de l'ensemble du bâtiment. Parmi la nouvelle offre aquatique proposée, on retrouvera :

- Un bassin nordique ouvert toute l'année ;
- Une zone ludique avec une pataugeoire animée complémentaire, une piscine à vagues, un pentagloss et un espace de restauration pour l'été ;
- Un espace de bien-être comprenant sauna et hammam ;
- Un nouveau bassin d'apprentissage avec la création de banquettes massantes et de jets d'eau dits « col de cygne ».

Elle permettra enfin de renforcer l'ambition sportive de la Ville et la vocation d'enseignement du site. La livraison de ce nouvel équipement, dont le budget avoisine les 20 millions d'euros, est prévue pour juin 2023.

✓ **L'aménagement d'un skatepark paysager**

Lauréat du troisième budget participatif de la Ville en 2019, le projet d'aménagement d'un skate-park paysager à Talence va donc bientôt voir le jour et compléter les installations sportives déjà présentes sur la zone de Thouars. Un projet qui a été porté par un groupe de six jeunes talençais.

Cet espace de glisse en béton de 610 m² sera complètement ouvert et en parfaite harmonie avec son environnement urbain, paysager et patrimonial. Ce nouvel équipement sportif, d'un montant de 300 000 euros, sera livré dans le courant de l'année 2023.

✓ **Les travaux d'agrandissement et de modernisation du stade Pierre-Paul Bernard**

La rénovation de cet équipement métropolitain vise à maintenir et accroître son rayonnement sur le plan sportif national et international. Les travaux prévoient notamment la mise aux normes de la piste d'athlétisme, mais également la création d'un pôle administratif et sportif comprenant une salle de restauration, un centre d'entraînement couvert ainsi qu'un dojo municipal. La première partie de ce projet, dont le budget atteint les 12 millions d'euros, a été livrée cet été pour garantir l'édition 2022 du Décastar, qui s'est déroulée les 17 et 18 septembre derniers. La livraison définitive du projet est quant à elle prévue en 2023.

M. le Maire poursuit en présentant les projets ayant trait à la culture.

✓ **Le Château des Arts, futur pôle de pratiques artistiques**

La Ville de Talence porte un ambitieux projet pour son Château des Arts : y développer un grand pôle de pratiques et d'enseignements artistiques, à travers la rénovation du château et la création d'un nouveau bâtiment. En 2018, la Ville de Talence a fait l'acquisition, pour 2,4 millions d'euros, du Château des Arts et de son parc arboré de 15 000 m², dont une partie a en suivant été ouverte au public.

Le projet de rénovation du Château des Arts, intégrera à terme l'École municipale de musique et de danse, des cours d'arts plastiques et d'enseignement du théâtre, accompagnés d'une salle de répétition et de représentation mutualisée. Le service culturel de la Ville y sera également transféré. Un nouveau bâtiment, dédié aux enseignements, sera construit à l'arrière de la parcelle, afin de respecter la composition d'ensemble du lieu. Cette surface de 4 200m² permettra d'accueillir :

- 16 salles de classes pour l'enseignement musical
- 3 salles de danse
- 2 salles d'arts plastiques
- 1 salle de théâtre
- 1 salle de restitution et de représentation mutualisée
- Divers locaux annexes

La salle de restitution abritera les travaux des différents enseignements artistiques, mais aussi d'autres types de manifestations. Elle bénéficiera pour cela d'un accès indépendant. Les locaux rénovés du château, quant à eux, accueilleront notamment le service culturel de la Ville et des espaces plus polyvalents. Ce projet ambitieux bénéficie d'un budget de 13 millions d'euros. Les travaux devraient démarrer en 2024. Fin 2025, chaque acteur de ce pôle culturel pourra disposer d'un bâtiment accessible, confortable et prenant en compte les nécessaires préoccupations environnementales.

✓ **Deux nouveaux équipements culturels en centre-ville**

La Ville prévoit de créer un pôle culturel en centre-ville avec l'avènement de deux nouveaux équipements, une salle d'une capacité de 450 places et un Planétarium. Une reconfiguration intérieure du Forum des Arts et de la Culture permettra d'y proposer notamment une offre de culture scientifique en adéquation avec son caractère universitaire.

Ce nouvel équipement, outil de diffusion à la fois scientifique et pédagogique, n'existe ni dans la métropole ni dans le département et son implantation au cœur d'un territoire où l'industrie spatiale est majeure était tout à fait opportune.

La création de ces nouveaux équipements, à l'horizon 2026/2027, s'accompagnera évidemment d'un projet d'apaisement de l'ensemble du centre-ville et plus particulièrement de la rue Pierre Curie. Les habitants seront associés à chaque étape de réalisation de ces projets, afin de trouver collectivement le meilleur équilibre entre développement et préservation de la qualité de vie du quartier centre-ville.

M. le Maire en profite pour rappeler que le Forum des Arts et de la Culture fête cette année ses 20 ans. Il précise que le 13 décembre prochain, un moment festif et convivial commémorera 20 ans d'expositions, d'évènements, de conférences, d'ateliers qui ont jalonné le parcours de ce lieu emblématique de Talence.

M. le Maire continue la présentation des grands projets de la Ville, en abordant le réaménagement des parcs et autres places de la commune, avec notamment :

✓ **Le projet du grand Peixotto-Margaut**

Un véritable poumon vert devrait irriguer le cœur de Talence avec le projet de jonction des deux parcs publics Peixotto et Margaut. Ce projet repose sur une démarche partenariale et participative en plusieurs étapes avec la participation de professionnels, d'habitants et d'étudiants.

Dans sa volonté de poursuivre sa politique de protection et de valorisation des espaces verts, la Ville a décidé de poser les bases d'un projet ambitieux pour relier les parcs Peixotto et Margaut, deux espaces verts emblématiques de la ville. Baptisé « Grand Peixotto-Margaut », ce projet a pour ambition de créer un site d'exception, un espace de respiration et de détente. Il prévoit le réaménagement du parc Peixotto en un « jardin à la française », tel qu'il avait été conçu à l'origine au XVIIIème, avec l'aménagement d'espaces d'agrément, un jardin d'eau, des espaces ludiques ou encore un potager. Il intègre également un cheminement vert et doux entre les deux actuels parcs. L'objectif est d'en faire un lieu global de loisirs, de repos, d'échanges et de culture, avec une identité et des usages repensés. L'architecte a été retenu et les études ont débutées.

✓ **Le réaménagement de sept places publiques à l'horizon 2026**

M. le Maire revient sur le programme de réaménagement de sept places de la ville, intégré au plan Vert chez vous. Si les places Emile Zola, Peylanne et de la Victoire 14-18 verront les travaux débiter dès cette année, les places Albert Thomas, Gauguin, Wilson et Fehlmann seront rénovées dans les prochaines années après une phase de concertation.

La réflexion autour de la « place de demain », embellie, rafraîchie, et végétalisée fait partie intégrante de cette stratégie. Pour ce faire, la Ville noue des partenariats de recherche avec les acteurs du territoire.

Plusieurs objectifs ont été définis comme faire un état des lieux des caractéristiques climatiques, de la biodiversité présente, faire une analyse sociologique de ses usages ou encore proposer des préconisations d'aménagements.

M. le Maire évoque en suivant la politique sociale en mentionnant la toute récente **Maison des nouvelles solidarités**.

Située au cœur du quartier de Thouars, à proximité d'équipements municipaux et associatifs, la Maison des Nouvelles Solidarités est un lieu polyvalent et solidaire permettant de lutter contre l'isolement, la précarité économique et l'exclusion sociale. Regroupant sur un même site six associations caritatives œuvrant notamment dans les domaines de l'aide à la personne et aux familles, l'accueil, l'accompagnement et l'aide alimentaire, la Maison des Nouvelles Solidarités a pour ambition de réinscrire les personnes fragilisées dans un parcours de dignité citoyenne.

M. le Maire décline le tout récent plan en faveur de la Petite enfance, qui prévoit de nouvelles actions autour de 10 thématiques afin d'apporter une réponse adaptée aux nouveaux besoins. Un plan qui s'adresse tant aux parents qu'aux professionnels de la petite enfance, avec un objectif commun d'offrir aux plus jeunes les meilleures conditions de développement et de bien-être.

M. le Maire poursuit en citant quelques projets et autres dispositifs solidaires, dont :

- La plateforme du bénévolat ;
- La distribution en juin dernier de 330 dictionnaires aux élèves talençais de CE1 et 303 calculatrices aux élèves talençais de CM2 ;
- La distribution de gourdes éco-responsable à tous les élèves talençais de l'école primaire ;
- Le Permis Jeune et Solidaire ;
- La distribution de matériel informatique aux aînés dans le cadre du plan Inclusion numérique ;
- Le projet de résidence intergénérationnelle à château Gardères.

Enfin M. le Maire rappelle toutes les festivités organisées par la municipalité en faveur des Talençais, avec notamment le Mai talençais, le Carnaval de Thouars, Talence Estival, ou encore Drôle de Noël et Talence en Lumières, qui se déroulera cette année les 16, 17 et 18 décembre prochains.

À l'issue de la déclinaison de tous ces projets, M. le Maire précise que ces investissements sont permis par une gestion saine des finances de la Ville. En effet, en dépit des 32 millions d'euros investis et des 6,3 millions d'euros accordés à titre de subventions aux associations et au Centre communal d'action sociale, la Ville n'a pas augmenté ses taux d'imposition concernant la part communale, et ce depuis cinq années. La dette par habitant n'excède pas les 374 €, ce qui reste un très bon chiffre par rapport aux autres communes de la métropole et au vu de l'attractivité de la Ville.

Sophie Rondeau rajoute, concernant plus particulièrement le quartier Haut-Brion, qu'une nouvelle table de tennis de table ainsi qu'un nouveau panier de basket vont agrémenter l'aire de jeux du square. Elle informe également qu'un collectif d'habitants va probablement déposer un projet au prochain budget participatif pour aménager le préfabriqué en une salle à destination du comité de quartier.

IV. Environnement, Espaces verts, Développement durable

Sophie Rondeau présente le dispositif **Vert chez vous**, qui constitue la pierre angulaire du plan de végétalisation sur la période 2020-2026. Trois grands axes pour parvenir aux objectifs fixés par la municipalité :

- Végétaliser les espaces pour recréer des couloirs écologiques pour la faune :
 - Passer de 94 hectares à 110 ha d'espaces verts publics en 6 ans
 - Végétaliser 100 % des cours d'écoles
- Poursuivre l'embellissement de la Ville :
 - Réaménager sept places du quotidien
 - Planter des massifs fleuris saisonniers
- Apporter de la fraîcheur naturelle aux habitants, notamment lors des pics de chaleur :
 - Créer des micro-forets urbaines
 - Implanter des bancs végétalisés

Le document « Plan Vert chez vous » peut être téléchargé au lien suivant www.talence.fr/decouvrir-talence/environnement/vert-chez-vous/.

L'idée est de proposer à chaque Talençais un espace vert public à 10 minutes de son domicile. Un plan en faveur de la végétalisation des cours d'école est également en cours.

M. le Maire précise que la 3ème fleur, obtenue récemment par la Ville, impose une démarche et une approche environnementales dans tous les champs de compétence de la collectivité, au-delà de la simple végétalisation des espaces publics.

Il y a une véritable réflexion de la commune pour apporter de la biodiversité dès qu'il est possible, de manière cohérente. Dans cette optique, Sophie Rondeau annonce en avant-première l'avènement très prochainement d'un concours organisé par la Ville en faveur des plus beaux trottoirs et balcons fleuris.

L'adjointe au Maire en charge de l'environnement signale également que les parcs Triaire et Curvale vont être labellisés cette année par la Ligue de Protection des Oiseaux comme site de refuge, avant d'être rejoints l'année prochaine par le Bois Lafitte.

M. le Maire évoque la problématique des moustiques-tigres et affirme que 80% des gîtes larvaires se répandent sur le domaine privé et que seules une action collective et une communication de grande ampleur permettront de juguler cette prolifération.

M. le Maire précise par ailleurs que si la démoustication est une compétence propre à la métropole, la municipalité n'est pas en reste avec la mise en place d'un plan d'actions de grande ampleur :

- Formation des agents de la Ville dès décembre 2020 pour la lutte contre le moustique tigre ;
- Sensibilisation des élus et des agents municipaux ;
- Mise en place d'un réseau de personnes relais avec les ambassadeurs ;
- Suppression des gîtes larvaires dans les espaces publics, bâtiments communaux et ERP ;
- Plan de communication ;
- Distribution de plus de 150 pièges à larves aux Talençais dans le cadre du BP3.

En 2021, la Ville de Talence, avec le concours de la métropole, a formé 150 ambassadeurs à l'identification et à la destruction des gîtes larvaires. Un appel à candidature pour devenir ambassadeur

a été lancé avec le soutien du centre de démoustication de Bordeaux Métropole. Le rôle d'un ambassadeur est de participer à la lutte anti-moustiques en aidant à la localisation des gîtes larvaires dans chaque quartier et en informant le plus de riverains possibles sur ce sujet. Sophie Rondeau précise que les services municipaux peuvent se déplacer chez les particuliers, à leur demande, pour les aider à localiser les gîtes larvaires.

Enfin, M. le Maire invite les riverains à s'inscrire à l'opération de distribution de végétaux et de bois de chauffage, issu du nettoyage du bois de Thouars, qui aura lieu le dimanche 27 novembre prochain à Thouars, allée des Petits Rois, entre 9h et 13h.

V. Voirie, stationnement et mobilités

M. le Maire aborde le volet des mobilités, en évoquant en premier lieu la réouverture de la gare Médoquine, qui est prévue dans le courant de l'année 2025. Cette décision est d'autant plus historique que cela faisait plus de 70 ans que les trains ne s'arrêtaient plus à la halte ferroviaire de Talence. Cette réouverture intervient dans le cadre de la mise en œuvre du RER Métropolitain, afin de faciliter les déplacements sur le territoire girondin.

M. le Maire précise qu'une période de concertation a lieu jusqu'au 19 novembre 2022 pour permettre aux habitants de prendre connaissance du projet mais également pour apporter des contributions sur les aménagements envisagés.

La réouverture de la gare Médoquine sera accompagnée par la création d'un pôle multimodal et d'une ligne de transport en commun à haut niveau de service qui reliera le CHU Pellegrin à Thouars, en passant par plusieurs arrêts dont le CREPS et le lycée hôtelier. Cette future ligne, dont le trajet se fera à 90% en site propre, traversera le quartier de Raba en passant par la rue François Rabelais.

La mise en ligne de ce nouveau mode de transport est prévue courant 2027, avec un cadencement à hauteur d'un bus toutes les cinq minutes en heure pleine, contre 15 minutes en heure creuse, et ce tous les jours de la semaine.

Une habitante s'interroge sur l'amplitude horaire de ce futur transport en commun. M. le Maire répond qu'elle sera, a priori, équivalente à celle du tramway.

M. le Maire amorce la thématique sur la voirie et précise en préambule que la gestion du domaine public routier relève de la compétence de la métropole et qu'en moyenne 100 000€ de crédits sont alloués chaque année à la Ville pour la réfection des trottoirs. Ce montant correspond environ à 1km de voirie, sur les 200km de linéaire de trottoirs que possèdent la commune de Talence.

Les services techniques municipaux s'attachent donc au quotidien à veiller à la bonne programmation des opérations de voirie grâce à un travail de priorisation des interventions.

M. Jestin rajoute qu'un plateau situé sur l'avenue Jean Jaurès, au niveau du château, a été aménagé récemment, participant de ce fait à la sécurisation de cet axe structurant.

Un habitant propose de figer le stationnement dans sa rue. M. Jestin signale dans un premier temps que le figeage du stationnement s'étudie généralement à l'échelle d'un quartier et non rue par rue. Dans un second temps, il tient à mettre en garde l'intéressé sur les problèmes liés au figeage du stationnement. En effet, la mise en place d'un tel dispositif engendre automatiquement une perte de l'offre de stationnement afin de respecter la réglementation aux abords des entrées carrossables, ce qui peut s'avérer problématique au vu de la densité de véhicules présents dans le quartier. D'autre part, l'arbitrage entre les résidents d'une rue pour déterminer le côté à figer ne débouche rarement sur un consensus et constitue davantage une source de tension. Cette méthode se fait dans d'autres quartiers, mais de manière concomitante avec la zone bleue, qui a une réelle plus-value sur des quartiers en tension, ce qui n'est a priori pas le cas pour le quartier Haut-Brion.

M. Jestin se dit néanmoins prêt à étudier le sujet avec les services techniques de la Ville si d'autres doléances étaient remontées dans ce sens.

Un habitant remercie M. le Maire pour l'organisation de la cérémonie du 11 novembre qui s'est déroulée au cimetière de Talence. Il aborde la question de la sécurisation des abords de l'école Saint-Genès et plus particulièrement de la rue Waldeck Rousseau. M. Jestin précise dans un premier temps que la compétence de l'espace public routier relève de la compétence de la métropole. D'autre part, des aménagements ont déjà été entrepris en vue de la sécurisation des abords de l'école, en plus de la présence d'agents de surveillance de la voie publique aux heures de rentrée / sortie scolaire. L'adjoint au Maire en charge de la circulation rajoute que la mise en sens unique de la rue Waldeck Rousseau est impossible au vu de la configuration du quartier, qui n'a que très peu d'issues de sortie sur le cours Gambetta.

Un habitant dénonce des problèmes au niveau de la rue Coulmiers, dans le quartier de la Médoquine, avec la présence d'un plateau surélevé qui sert de rampe de lancement pour les automobilistes et des bacs à fleurs qui ne sont pas entretenus. M. le Maire informe l'intéressé qu'il peut demander au conseil communal l'implantation d'un radar pédagogique à cet endroit. Concernant les problèmes d'entretien, M. le Maire rappelle l'existence de la plateforme Allo Talence, destinée entre autres à cet effet.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Question sur la possibilité d'aménager la piste cyclable de l'avenue Jean Jaurès afin de favoriser les mobilités douces.

L'avenue Jean Jaurès se situe sur les communes de Pessac et de Talence (limite en milieu de chaussée). La requalification des bandes cyclables en pistes n'est pas programmée à ce jour.

La réunion se termine à 20h30 autour d'un pot convivial. Le prochain rendez-vous des Parlons Ville, Parlons Vie, aura lieu dans le quartier Peyllanne-Leysotte, le mercredi 14 décembre, dans la salle de restauration de la résidence autonomie Bel Air.
